

Montrouge, le 6 mai 2025

CREDIT AGRICOLE S.A. ANNONCE LE REMBOURSEMENT DE SES Obligations senior non préférées remboursables émises le 4 juin 2020 pour un montant nominal total de ¥105.500.000.000 JPY (ISIN: JP525022AL60)*

Crédit Agricole S.A. (l'« **Émetteur** ») annonce aujourd'hui le remboursement (le « **Remboursement** ») avec effet au 4 juin 2025 (la « **Date de Remboursement** ») de la totalité de ses obligations senior non préférées remboursables émises le 4 juin 2020 pour un montant nominal total de ¥105.500.000.000 JPY (ISIN: JP525022AL60) (les « **Obligations** »). Les Obligations seront remboursées conformément à la Condition 7(4) (*Redemption at the option of the Issuer*) des Termes et Conditions des Obligations (les « **Termes et Conditions** ») à un prix égal à 100% du montant principal majoré du montant de tout intérêt couru jusqu'à et incluant la date fixée pour le remboursement (le « **Montant du Remboursement** »).

À la Date de Remboursement, le Montant du Remboursement deviendra exigible et, conformément à la Condition 6 (3) des Termes et Conditions, à moins que le Montant du Remboursement ne soit indûment retenu ou refusé, chaque Obligation cessera de porter des intérêts à la Date de Remboursement.

Les porteurs d'Obligations seront formellement notifiés de la mise en œuvre du Remboursement conformément aux Termes et Conditions.

Pour plus d'informations sur Crédit Agricole S.A., veuillez consulter le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/en/finance>.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat, ou la sollicitation d'une offre de vendre les Obligations aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon ni dans quelque autre juridiction. La distribution de ce communiqué de presse dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi. Les personnes qui viendraient à être en possession du présent communiqué sont tenues de s'informer de ces restrictions et de les respecter.

Aucune communication ou information relative au remboursement des Obligations ne peut être distribuée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'agrément est requise. Aucune action n'a été ou ne sera entreprise dans un pays où une telle action serait requise. Le remboursement des Obligations peut faire l'objet de restrictions légales et réglementaires spécifiques dans certaines juridictions ; Crédit Agricole S.A. décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué est une communication à caractère publicitaire ; et ni ce communiqué de presse, ni aucun avis ni aucun autre document rendu public et/ou remis, ou qui pourrait être rendu public et/ou remis aux porteurs d'Obligations dans le cadre du remboursement des Obligations n'est ou n'est destiné à être un prospectus aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »). Aucun prospectus ne sera publié dans le cadre du remboursement des Obligations pour les besoins du Règlement Prospectus.*

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait en aucun cas constituer une offre au public d'Obligations par Crédit Agricole S.A. ni une sollicitation du public dans le cadre d'une quelconque offre dans une quelconque juridiction, y compris en France.

** Le numéro ISIN est uniquement inclus pour la commodité des porteurs des Obligations. Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude ou à la précision du numéro ISIN tel qu'il est imprimé sur les Obligations ou tel qu'il est contenu dans le présent document et un porteur ne peut se fier qu'aux numéros d'identification imprimés sur sa propre Obligation.*

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Alexandre Barat	+ 33 1 57 72 12 19	alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa